

République FrançaiseDépartement de la Charente

Séance du Jeudi 4 AVRIL 2019

Délibération n°20190404\_05

Nombre de conseillers

En exercice : 74

Présents : 54

Absents : 20

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 7

**Votants : 61**

- dont « pour » : 61

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**OBJET : MAISON DE SANTE DE SAINT-AMANT-DE-BOIXE : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX**

Le jeudi 4 Avril 2019, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 29 Mars 2019, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre de FALLOIS à la Salle des fêtes de LONNES.

Présents : CAILLAUD Nadia – AYRAULT Jean-Paul - PARTAUD Xavier - GIRAUD-BERNARD Éric – CHEMINADE Anne-Marie - ESTEBAN Philippe - SOULET Marilys - LIOT Gérard - RAVION Didier - GAROT Jean-Pierre - AGUESSEAU Norbert - MOREAU Bernadette - VERGEZ Brigitte - GUYON Jean-Guy – BOIREAUD Philippe - RENON Jean-Michel - KAUD Pascal - CHEMINADE Didier - TEXIER Didier - CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire - PLOQUIN Monique - VIAUD Annette - BRUN Jackie – de FALLOIS Jean-Pierre - CROIZARD Christian – VIDAUD Pierre - LEMAIRE Marie-Claude - BERNARDAUD Thierry - CORNU Jean-Pierre - BEAU Nathalie – RIVOLET Patricia – ROUSSEAU Christian - BERTRAND Didier - LACOEUILLE Bernard - PELLETIER Dominique - GIROUX-MALLOT Françoise - COLIN Jean-Pierre - BONNET Franck - CHARRIAUD Sébastien - DANEDE Laurent - LHERIDEAU Daniel - BOURIN Michel - BRUSCHINI Eliane - GEOFFROY Françoise - VINCENT Gérard - ROUMAGNE Magalie - CAMY Bruno - PÉNAUD André - POTEY Maryse – JABOIN-VIGREUX Véronique - LOTTE Michel - VIGIER Jean-Pierre - STASIAK Jean-Louis.

Absents excusés :

THURU Marie-Danielle (pouvoir à CROIZARD Christian)  
CHABAUTY James (pouvoir à BERNARDAUD Thierry)  
BROUTÉ Alain (pouvoir à GUYON Jean-Guy)  
SOURY Christine (pouvoir à JABOIN-VIGREUX Véronique)  
DE LUSTRAC Jean-Marc (pouvoir à VINCENT Gérard)  
BUTON Sylviane (pouvoir à VIGIER Jean-Pierre)  
SEVRIT Raymond (pouvoir à STASIAK Jean-Louis)

ROUHAUD Henri - GUITTON Claude.

Absents non excusés : BASSET Véronique – COMBAUD Alain - PREVAUTEL Caroline - BLANCHON Alain - FLAUD Yves - CECCHIN Catherine - DURAND Jean-Louis - BERTHAULT Patrick - EDRICH Patrick - BOUCHAUD Gérard - BOURABIER Jacques.

Secrétaire de séance : VIDAUD Pierre

**OBJET : MAISON DE SANTE DE SAINT-AMANT-DE-BOIXE : ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX**

Vu la délibération en date du 25 janvier 2018 approuvant le plan de financement prévisionnel de l'opération et sollicitant un financement au titre de la DETR 2018,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 juin 2018 attribuant une dotation de 133 417 € au titre de la DETR 2018,

Vu les crédits inscrits au titre du budget primitif 2019,

Le Président rappelle que la maîtrise d'œuvre du projet a été confiée au cabinet d'architecture GOUEDO par contrat en date du 26 mars 2018.

Il rappelle que le coût estimatif des travaux par l'architecte en phase APD s'élevait à 320 000 € HT.

A l'issue de la phase de consultation des entreprises, 48 offres ont été déposées. Une phase de négociation a été menée conformément au règlement de consultation.

Sur décision de la commission d'attribution des marchés à procédure adaptée réunie le 29 mars 2019 puis le 04 avril 2019, il est proposé d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises :

LOTS	ATTRIBUTAIRE	Montant de l'offre en Euros HT
Lot n°1 : Terrassement-VRD	TP SERVICES	82 024.79
Lot n°2 : Gros-œuvre, ravalement (plus option 1)	LEONARD BATIMENT	51 000.00 9 063.09
Lot n°3 : Charpente métallique	2 AGI	15 911.84
Lot n°4 : Etanchéité, zinguerie	ETANCHEITE SUD OUEST	17 508.00
Lot n°5 : Serrurerie (variante « bardage »)	MONTBOYER METAL	14 590.40
Lot n°6 : Menuiseries aluminium (plus option 1)	BERTON ALUMINIUM	33 500.78 7 078.00
Lot n°7 : Menuiseries intérieures bois	G BROUSSARD	6 481.00
Lot n°8 : Plâtrerie, cloisons, faux-plafonds	RENAUPLATRE	19 000.00
Lot n°9 : Carrelage, faïence	MARTAUD DIDIER	9 332.48
Lot n°10 : Peinture	PLAT CARR PEINT	14 740.10
Lot n°11 : Chauffage, ventilation, sanitaire	SPC LANDE	45 000.00
Lot n°12 : Électricité	BRUNET	23 000.00

soit un montant total (base plus options) de **348 230,48 € HT**.

**Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité :**

- **VALIDE la proposition de la commission d'appel d'offres,**
- **AUTORISE le Président à signer les marchés précités et tout document se rapportant à ce dossier.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.  
Pour extrait conforme,



**Le Président  
Jean-Pierre de FALLOIS**